

**Séance publique du 23 septembre 2002**

**Délibération n° 2002-0778**

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Rue Professeur Deperet - Aménagement - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En 1999, une première tranche d'élargissement de la rue du Professeur Deperet a été réalisée à Tassin la Demi Lune.

L'opération qui est proposée au Conseil permettrait de terminer la réalisation et la mise en sécurité de cette voie.

Cet aménagement de conception identique au tronçon central déjà réalisé comporterait :

- un tronçon nord :

- . construction de trottoir,
- . prise en compte des besoins en stationnement des deux roues,
- . plantations,
- . réaménagement du carrefour du 8 mai 1945 ;

- un tronçon sud :

- . élargissement du côté ouest,
- . reconstruction de murs de clôture,
- . plantations,
- . construction de trottoirs.

Les acquisitions foncières et les travaux restant à réaliser sont estimés à 1 447 000 €.

*Circuit décisionnel* : avis favorable du pôle politique des déplacements le 24 juin 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les travaux d'aménagement de la rue du Professeur Deperet à Tassin la Demi Lune pour un montant de 1 447 000 €.

**2° - L'opération** est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation programme globale déplacements urbains opération 0029 pour un montant de 1 447 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 167 000 € en 2002, 30 000 € en 2003, 530 000 € en 2004 et 720 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,